

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à dix neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François,

Date de convocation : lundi 14 novembre 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BONNOT Florence, BRUN Nadine, FRIZE Pierrick HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, GAGNE Bruno MAINFROY Patrice, TARDY Rémy

Excusés : CARDAILLAC Béatrice, BONNOT Florence.

2022-56

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de fixer la rémunération des deux agents recenseurs comme suit :
Montant de 1.000 € nets par agents,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023
Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2022-57

Objet : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA COTISATION PREVOYANCE DES AGENTS

Vu le contrat signé, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Drôme, avec IPSEC Assureur (Groupe Malakoff-Médéric-Humanis)-SIACI Gestionnaire, pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2025,

Vu l'augmentation des tarifs de 30% prévue par l'assureur à compter du 1er janvier 2023,

Vu les modalités de participation de la collectivité prévues par la délibération du conseil municipal prise le 4 octobre 2019,

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite participer à la cotisation prévoyance des agents à hauteur de 50 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE la prise en charge de la cotisation prévoyance des agents à hauteur de 50 %, le niveau de garantie et la base de cotisations restent les mêmes

PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Vœux :

Vœux de la commune : le 7 janvier à 18 h

Vœux de la CCPDA : le 5 janvier à 18 h à la Motte de Galaure

Projet salle polyvalente :

Prochaine réunion avec la commission le 20 décembre 2022 à 18 h

Présentation du projet au conseil municipal le 11 janvier 2023 à 18 h

Composteur partagé :

Formation des agents au compostage

3 bacs individuels- trouver l'emplacement

Devis ponts :

Pont route de Lentiol : Ets Colas nous propose un devis avec renforcement du pont et non reconstruction 54 742,50 HT TTC

Les 12 tonnes pourront passer

Pont chemin du Mulet : Devis demandé aux Ets Colas sous réserve de l'obtention de subventions conséquentes pour la réhausse du pont surélevé de 60 cm, le lit de la rivière serait recreusé. Devis : 174 950,10 € HT

Fin de la séance à 21 h

A Lens-Lestang, le 15 décembre 2022

François FAURE, maire

